

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 21 janvier 2016

L'UDES s'alarme de l'incapacité de certains départements à verser les aides sociales obligatoires aux structures médico-sociales

Alors que le Président du Conseil départemental de l'Essonne annonce que le paiement des factures de 2015, concernant les dépenses liées aux personnes relevant de l'aide sociale, ne pourraient pas être honorées en 2016, l'UDES s'inquiète fortement des conséquences directes d'une telle annonce, et plus largement, de la situation financière actuelle de certains départements. Cette situation aura nécessairement des impacts sur le maintien de l'activité et des emplois dans les secteurs de l'aide et des soins à domicile, ainsi que dans celui du sanitaire, social et médico-social.

Les employeurs de l'économie sociale et solidaire exerçant leurs activités dans ces secteurs ont le sentiment d'être victime d'un arbitrage budgétaire qui doit être traité entre l'Etat et les départements concernant le financement de l'aide sociale et notamment du RSA.

L'UDES s'est inquiétée de cette situation dans un courrier adressé le 20 janvier à la ministre des Affaires sociales et de la Santé, Marisol Touraine. L'Union lui demande à ce que tout soit mis en œuvre afin de trouver une solution à ce dossier et d'interpeller le Premier ministre à ce sujet.

Dans ce courrier, le Président de l'UDES, Hugues Vidor, souligne que « *cette situation ne saurait peser sur la viabilité des entreprises et des associations qui agissent dans le sens de l'intérêt général dans les territoires, notamment dans le secteur médico-social chargé de l'essentiel des dépenses sociales* ».

UDES - L'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES) regroupe 25 groupements et syndicats d'employeurs (associations, mutuelles, coopératives) et 14 branches professionnelles. Avec plus de 70 000 entreprises, employant plus d'1 million de salariés, l'UDES est l'organisation multiprofessionnelle de l'économie sociale et solidaire.